

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 348/03

ÉFAI – AFR 64/011/2003

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## PRISONNIERS D'OPINION / DÉTENTION ILLÉGALE / CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

ÉRYTHRÉE

**lyob (h) (nom de famille inconnu), pasteur de l'Église *Kale Hiwot* (Parole de vie), à Mendefera ainsi que sept autres membres de cette Église (noms inconnus)**

Londres, le 27 novembre 2003

lyob (Amnesty International ne connaît pas son nom de famille), un pasteur de l'Église évangélique chrétienne *Kale Hiwot* (Parole de vie), ainsi que sept membres de ce groupe religieux (dont on ignore l'identité) seraient actuellement détenus au secret dans un poste de police de Mendefera, une ville du sud de l'Érythrée. Il est à craindre que ces personnes ne soient soumises à des actes de torture ou à d'autres formes de mauvais traitements destinés à leur faire abjurer leur foi.

Ces huit personnes ont été arrêtées par la police le 23 novembre, à Mendefera. C'est dans cette ville, située à 30 kilomètres au sud d'Asmara (la capitale), que se trouve le siège de leur Église. On ignore les motifs de leur interpellation ; par ailleurs, elles n'ont pas été inculpées. Ces personnes ont été placées en détention uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté de croyance et d'expression et Amnesty International les considère à ce titre comme des prisonniers d'opinion.

La principale église du groupe religieux à Asmara a été fermée par des soldats en octobre dernier. De toute évidence, cette fermeture s'inscrit dans le cadre de la campagne menée par le gouvernement en vue de restreindre la liberté religieuse.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'Église *Kale Hiwot* (Parole de vie) compte parmi les 12 groupes chrétiens minoritaires qui ont été dissous en mai 2002. Le gouvernement leur a ordonné de se faire enregistrer auprès d'un nouveau service, le Département des affaires religieuses, mais officieusement, ils sont toujours autorisés à exercer leur culte. Ces groupes se sont plaints des procédures d'enregistrement auxquelles ils sont soumis, en particulier du fait qu'ils doivent fournir des informations détaillées sur leurs membres et sur leur financement.

Au début de l'année 2003, le gouvernement a lancé une politique d'arrestations ciblant les membres de plusieurs Églises minoritaires. Des représentants des autorités ont fait irruption dans des offices religieux et des cérémonies, maintenu des fidèles en détention de manière illégale pour des durées indéterminées sans les inculper et les ont soumis à des actes de torture ou à d'autres formes de mauvais traitements en vue de les pousser à abjurer leur foi. En août 2003, 57 écoliers ont été appréhendés et retenus captifs à l'intérieur de conteneurs métalliques dans des conditions éprouvantes s'apparentant à une forme de torture. Ils ont été arrêtés parce qu'ils se trouvaient en possession de bibles alors qu'ils suivaient un cours d'été obligatoire dans le camp militaire de Sawa. Aujourd'hui, six d'entre eux sont toujours détenus à l'isolement dans des cellules souterraines (veuillez vous reporter à l'AU 269/03, AFR 64/006/2003 du 18 septembre 2003, et à sa mise à jour, AFR 64/010/2003 du 27 novembre 2003). Plus de 330 membres d'Églises minoritaires sont actuellement privés de liberté dans diverses régions du pays.

D'après les autorités de l'Érythrée, la persécution religieuse n'a pas cours dans ce pays du fait que la Constitution garantit la liberté de religion. Toutefois, le droit à la liberté d'opinion et de croyance et le droit de ne pas être arbitrairement arrêté inscrits dans ce texte sont constamment bafoués en toute impunité. Il semble que les pouvoirs publics, d'une manière générale, aient pris les Églises minoritaires pour cibles afin de limiter l'expression d'opinions et de convictions indépendantes. Ces groupes religieux n'ont pourtant pas soutenu les appels à des réformes démocratiques qui ont été suivis du placement en détention de plusieurs personnes pour des raisons d'opinion et de l'interdiction, en septembre 2001, de la presse indépendante. En outre, ces Églises ne se sont pas opposées au service militaire obligatoire (qui, entre autres facteurs, a amené un très grand nombre de personnes à se réfugier à l'étranger), bien que le gouvernement érythréen ne reconnaisse pas le droit à l'objection de conscience.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

– demandez la libération immédiate et inconditionnelle de lyob, un pasteur, et de sept autres membres de l'Église *Kale Hiwot* (Parole de vie), à Mendefera ; en effet, ils ont été arrêtés le 23 novembre et seraient actuellement détenus au secret sans avoir été inculpés ;

– dites qu'Amnesty International considère ces personnes comme des prisonniers d'opinion car elles ont été placées en détention en raison de leurs convictions religieuses ;

– efforcez-vous d'obtenir la garantie que les membres de ce groupe religieux seront traités avec humanité pendant leur détention et notamment qu'ils ne seront pas soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements ;

– demandez qu'il leur soit immédiatement permis d'entrer en contact avec leurs proches, de consulter un avocat et de bénéficier des soins médicaux éventuellement requis par leur état de santé ;

– appelez les autorités à respecter le droit à la liberté de religion et le droit de ne pas être arrêté de façon arbitraire garantis par la Constitution érythréenne et inscrits dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Érythrée est partie depuis 2002.

**APPELS À :**

**Président :**

His Excellency Issayas Afewerki  
President of the State of Eritrea  
Office of the President  
PO Box 257  
Asmara, Érythrée

**Fax :** +2911 125 123 (merci de vous montrer persévérant)

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Monsieur le Président,*

**Ministre de la Justice :**

Ms Fawzia Hashim  
Minister of Justice  
Ministry of Justice  
PO Box 241  
Asmara, Érythrée

**Fax :** +2911 126 422

**Formule d'appel :** *Dear Minister, / Madame la Ministre,*

**COPIES À :**

**Responsable de la police :**

Brigadier Abraham Andom  
Commissioner of Police  
Ministry of Internal Affairs  
PO Box 1223  
Asmara, Érythrée

**Fax :** +2911 122 135

**Directeur du Département des affaires religieuses**

Mr Semere Beyene  
Director, Department of Religious Affairs  
Office of the President  
PO Box 257  
Asmara, Érythrée

**Fax :** +2911 125 123 (merci de vous montrer persévérant)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Érythrée dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 9 JANVIER 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*